



**Municipalité de  
Leclercville**

# AVIS PUBLIC

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-199 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens de Leclercville, que le Conseil municipal a adopté le Règlement 2024-199 sur la Régie interne des séances du conseil de la municipalité de Leclercville lors de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024.

Donné à Leclercville, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

Sylvie Lemay

Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 décembre 2024.

Sylvie Lemay

Directrice générale et greffière-trésorière